

pour s'installer sur la rive gauche de la rivière. Ils accompagnaient les Djonga, leurs parents. Tandis que ceux-ci descendaient la Tshuapa, les Nkutshu suivaient le cours de la Lomela puis se dispersèrent sur sa rive gauche. Les Ohambi entrèrent ainsi en contact avec la poussée septentrionale des Ndjovu: celle des Yimbo qui leur firent la guerre.

Ces Ohambi situés à la périphérie de l'aire culturelle considérée doivent retenir particulièrement l'attention du point de vue historique. Les Ohambi comme les Hamba possèdent une institution typiquement forestière qui s'est répandue de proche en proche, sans atteindre les Tetela de la savane: l'association masculine fermée des maîtres de la forêt (*nkum'okunda*) partage le pouvoir politique et judiciaire avec les aînés de lignage. Cette confrérie, qui constitue une espèce de franc-maçonnerie, crée entre les *nkumi* de toutes les régions un réseau de solidarité qui encourage le maintien de la paix. Elle comporte plusieurs grades, dont le nombre et le nom varient d'une communauté à l'autre. L'entrée dans l'association se fait grâce à une initiation secrète qui se déroule dans une enceinte construite en forêt; l'accès en est rigoureusement interdit aux femmes et aux non initiés. L'acquisition des divers grades exige des paiements aux anciens membres. La fonction essentielle de cette confrérie est de rendre collégialement la justice, mais elle constitue aussi un club masculin de divertissement. Au cours de leurs réunions publiques, les membres chantent et dansent en évoquant les animaux de la forêt (*Photos 4/5*).

Alors que tous les Hamba déclarent expressément avoir reçu cet ensemble culturel d'une communauté voisine, les Ohambi affirment l'avoir inventé, puis transmis à leurs voisins yimbo. On peut considérer qu'il s'agit là d'une institution typique des Mongo du sud-est radicalement différente de celle des *nkumu* que l'on trouve chez les Mongo du sud-ouest (L. de Heusch, 1990). Le *nkumu* est un chef sacré exerçant à titre exclusif un pouvoir politique et *magico-religieux* sur un certain territoire, alors que les *nkumi* du Sankuru agissent toujours en groupe, sans nulle attache territoriale; ils n'exercent aucune fonction rituelle.

Au cours des années 1950, l'institution des *nkum'okunda*, si typiquement liée à la forêt (les membres bénéficient de droits de chasse importants) avait fait une timide apparition chez les Tetela de la savane, en particulier chez les Mondja et les Yenge. Mais personne ne prenait fort au sérieux les quelques vieillards qui battaient la cloche *elundja* dans l'espoir de se faire entendre dans les assemblées. En revanche les *nkum'okunda* jouissent d'une très grande autorité chez les Hamba. Chez les Yenge comme chez les autres Tetela de la plaine, le prestige et l'autorité sont réservés aux aînés de lignage maximal qui ont été investis de la peau de léopard (L. de Heusch, 1954a).



4



5



5

4 Assemblé des maîtres de la forêt chez les Hamba (communauté Djumbusanga, village Ohumi).

5 Maîtres de la forêt dansant.